



Sainte-Geneviève-des-Bois,  
Le 21 mars 2017

## **Soutien aux agents territoriaux de la ville de Fleury-Mérogis**

Monsieur DERROUET, Maire de Fleury-Mérogis, Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération a pris la décision de mettre en œuvre des mesures répressives touchant directement à la rémunération des agents de la ville sous le prétexte de lutter contre l'absentéisme de son personnel.

En effet, il prévoit de ponctionner, au-delà de 15 jours d'arrêt maladie par an, le régime indemnitaire des collègues (primes comptabilisées dans le salaire).

Sachez que la CGT Cœur d'Essonne Agglomération apporte son soutien total aux agents de la ville de Fleury-Mérogis.

Par conséquent, nous vous demandons, Monsieur le Président, d'appliquer à Monsieur DERROUET le même type de traitement répressif, à savoir une ponction sur son indemnité de Vice-Président au vu de son absentéisme récurrent en bureau communautaire, en commission ainsi qu'en conseil communautaire.

**Les membres du bureau CGT**